Le nouveau contrat Presse-Poste

Mode d'emploi

Juin 2005

Quels sont les termes du contrat ?

Les accords ETAT PRESSE POSTE du 22 juillet 2004 ont prévu de nouvelles obligations

- Une **augmentation sensible des tarifs jusqu'en 2008**:
- De nouvelles **contraintes de routage** et de présentation pour les éditeurs.

Et en échange:

- Un **engagement de qualité** de service pour la Poste,
- Une offre **plus diversifiée** pour les éditeurs

D'où la nécessité de rentrer dans une relation commerciale dans laquelle chacune des parties s'engage à intégrer les nécessaires efforts d'industrialisation de l'acheminement des publications pour assurer une meilleure qualité de service

Le contrat est signé entre **l'éditeur et La Poste** :

☞ si l'éditeur confie la préparation du routage à un tiers, il reste tenu du respect des engagements inscrit dans le contrat vis-à-vis de la Poste

.

Quand le contrat prend-il effet ?

- Depuis le 1er janvier 2005, la nouvelle offre presse (liasse facteurs et options) profite aux signataires du contrat.

- La Poste a fixé au **1er septembre 2005** la date limite de signature des contrats. A cette date le nouveau dispositif sera applicable à tous.

☹ À cette date, tout dépôt non conforme sera facturé en « Toute France à trier »

Ce qui représentera une augmentation considérable pour l'éditeur

Pour être en mesure de signer le contrat dans les délais prenez contact dès maintenant avec la Poste

Que se passe-t-il tant je ne signe pas le contrat ?

Tant que vous n'avez pas signé le contrat :

- Pas de liasse facteur ni d'options
- les dépôts presse seront facturés sur la base des correspondances tarifaires suivantes :

Tarif / Modalité 2004	Tarif / Modalité 2005
Liasse Directe	Liasse Code Postal
Liasse à Trier	Liasse Département à Trier
Semi-routé	Liasse Toute France à Trier

- En cas d'erreur de facturation contactez la POSTE afin qu'elle vous établisse des avoirs

Que faut-il retenir du contrat ?

Conditions générales:

Art 3 : les nouvelles contraintes de dépôts et de routage de presse :

- Adresse conforme aux normes en vigueur: structure et contenu
- Tri et Préparation du dépôts :
- Routage conforme:
- Datage des dépôts: (date du dépôts+ pour le j+7 la date de distribution attendue)
- Fourniture des bordereaux 1289A ET 157

Article 5 : les options

- Option de dépôt
- Option de distribution
- Option de livraison

Élément important:

Vous être responsable vis-à-vis de la poste de la conformité des dépôts avec ces exigences même si ceux-ci sont réalisé par un prestataires

Adresse conforme aux normes en vigueur : structure et contenu

- Des informations ordonnées (du particulier au général)
- 6 lignes au maximum (lignes blanches à supprimer)
- 38 caractères ou espaces maximum par ligne
- Pas de ponctuation, pas de souligné, *pas d'italique*
- Les 4èmes 5èmes et 6èmes lignes EN MAJUSCULES
- Pavé adresse aligné à gauche
- Des abréviations normalisées

Pour un particulier

Ligne 1	CIVILITE - TITRE ou QUALITE - PRENOM – NOM
Ligne 2	N° APP ou BAL - ETAGE – COULOIR - ESC
Ligne 3	ENTREE - TOUR - IMMEUBLE - BAT- RESIDENCE
Ligne 4	NUMERO - LIBELLE DE LA VOIE
Ligne 5	LIEU DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRI
Ligne 6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION

L1 : M ERIC DURAND
L4 : 12 AVENUE DES FLEURS
L6 : 33500 LIBOURNE

Pour une entreprise

Ligne 1	RAISON SOCIALE ou DENOMINATION
Ligne 2	IDENTITE DU DESTINATAIRE et / ou SERVICE
Ligne 3	APP - ESC - ENT - TOUR - IMM - BAT - RES - ZI
Ligne 4	NUMERO - LIBELLE DE LA VOIE
Ligne 5	MENTION SPECIALE et COMMUNE GEOGRAPHIQUE
Ligne 6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION
ou	
Ligne 6	CODE CEDEX et LIBELLE CEDEX

L1 : SOCIETE DURAND SA
L2 : M PHILIPPE DUPONT
L4 : 12 AVENUE DES FLEURS
L5 : BP 25 ARVEYRES
L6 : 33506 LIBOURNE CEDEX

Quelle solution pour la mise en conformité de l'adresse ?

- **IL FAUT PASSER PAR LA RNVP ?** La **R**estructuration, **N**ormalisation et **V**alidation **P**ostale est un traitement informatique de la partie "adresse" de n'importe quel fichier texte. Le but est de rendre cette adresse conforme à la norme postale...

- Restructuration de l'adresse : positionner les différents éléments de l'adresse à la bonne place au regard de la norme AFNOR (Association Française de Normalisation)
- Normalisation de l'adresse : contrôler qu'elle respecte la norme AFNOR (nombre de lignes, caractères par ligne)
- Validation de l'adresse : vérifier l'exactitude des éléments qui la composent par rapport aux fichiers de référence postaux régulièrement mis à jour (Hexaposte, Hexavia, Hexaclé et Cedexa

- La plupart de vos prestataires informatiques peuvent assurer la restructuration RNVP grâce à un logiciel homologué par le service national de l'adresse.
- Contactez la FNPS pour connaître la liste de des prestataires disposant d'un logiciel homologué.

Les nouvelles exigences du routage

➔ En condition préalable :

- **LA QUALIFICATION DU FICHIER AU MOYEN DE L'INDICATIF DISTRIBUTION (numéro de tournée de facteur) :**

Celui-ci doit obligatoirement être mentionné sur la dernière ligne de l'adresse.

C'est sur la base de ce code que vont pouvoir être constituées les liasses.

- **Un traitement de votre fichier d'abonnés est donc doublement nécessaire pour respecter les normes de présentation et de contenu des adresses, et qualifier chaque adresse d'un code tournée de facteur.**

- **Prenez contact avec votre routeur et/ou votre prestataire informatique afin de vous assurer qu'il est à même de respecter ces nouveaux critères de routage et qu'il dispose des fichiers Roudis régulièrement mis à jour.**

- La Poste, par le biais de sa filiale Mediapost , met à la disposition des éditeurs et de leur prestataire le « kit routage presse » qui comprend le fichier informatique ROUDIS France qui référence les codes tournées de facteur pour chacune des voix de l'ensemble du territoire national.

☞**Pour Contacter Mediapost:** ☎ Tel : **0 810 675 675**

☞Mail: fichiers-laposte@mediapost.fr **http://www.mediapost.fr**

Le routage : la constitution des liasses

Les 4 niveaux de tri

Offre 2004	Nouvelle Offre		Signalétique	Définition / périmètre d'application
Liasse Directe	Liasse Directe Facteur		M. JEAN DUPONT 24 rue LEDUC 33460 MARGAUX **2432** **33460 DIRECT QL 2432** BORDEAUX CTC C2	▪ Constitution de liasses de 6 ex. minimum par numéro de tournée de facteur ▪ Possibilité de ramener le nombre d'ex. à 4 ou 5 si le poids de la liasse atteint 400g
	Liasse Directe Code Postal / Liasse Directe Secteur		M. JEAN DUPONT 24 rue LEDUC 33460 MARGAUX 1112 **33460 DIRECT CP** BORDEAUX CTC C3	▪ Constitution de liasses de 6 ex. minimum par CP ▪ Possibilité de ramener le nombre d'ex. à 4 ou 5 si le poids de la liasse atteint 800g ▪ Séquencement des exemplaires dans l'ordre des tournées de facteur et constitution de liasses par Secteur lorsque le nombre d'exemplaires est suffisant
Liasse à trier	Liasse Département A Trier	Mécanisable *	M. JEAN DUPONT 24 rue LEDUC 33460 MARGAUX 2432 **A TRIER** 33 BORDEAUX CTC C3	▪ Constitution de liasses de 6 ex. par CTC ou côté de CTC ▪ 8kg max. ramené à 6kg pour les liasses sous film ▪ Constitution de liasses par Coté de CTC, à défaut par CTC
		Non mécanisable		
Liasse semi-routée	A trier Toute France	Mécanisable *	▪ Idem LAT par CTC pour les queues de fichier ▪ Pas de mention de routage pour les fichiers complets, seulement l'indicatif distribution	▪ Exemplaires égrenés dans un fichier routé ▪ Simple séquencement informatique des exemplaires selon CP pour les petits fichiers ou fichiers non routés
		Non mécanisable		

** Source La Poste*

** Entrée en vigueur en 2006*

Le routage : la constitution des liasses (1)

Adresses géographiques

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même numéro de tournée de facteur?

oui

Si non

Possibilité de faire une liasse dès 4 ex. si la liasse fait au moins 400g

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même secteur?

oui

Il y a constitution d'une « **liasse facteur** »

Si non

Possibilité de faire une liasse dès 4 ex. si la liasse fait au moins 800g

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même code postal?

oui

Il y a constitution d'une « **liasse secteur** »

Possibilité de faire une liasse dès 4 ex. si la liasse fait au moins 800g

Si non

Il y a constitution d'une liasse pour « **un code postal** »

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même côté de CTC?

oui

Il y a constitution d'une liasse pour un «**côté de CTC** »

Si non

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même CTC?

Oui

Il y a constitution d'une liasse pour « **un CTC** »

** Source La Poste*

Le routage : la constitution des liasses (2)

Adresses CEDEX

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même code postal Cedex?

oui

Si non

Il y a constitution d'une liasse pour « **un code postal cedex** »

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même bureau distributeur cedex?

oui

Il y a constitution d'une liasse pour un «**bureau distributeur cedex** »

Si non

Oui

Existe-t-il au moins 6 exemplaires pour un même côté de CTC?

Si non

Si non

Exemplaires « **égrenés** »

** Source La Poste*

Bien maîtriser le datage

- Les envois de presse doivent désormais comporter la **date du jour de dépôt** dans le réseau postal

- De plus, les envois au tarif économique doivent comporter la **date limite de distribution** (date de dépôt + 7j)

Solution : les routeurs mettent progressivement en place des solutions techniques pour assurer cette nouvelle contrainte.

Le datage ne peut être réalisé que par jet d'encre sur film, enveloppe (porte adresse au format de la revue). Il est techniquement impossible de dater les envois directement sur les étiquettes Cheshire.

N’oubliez pas les bordereaux de dépôts

- Le bulletin de dépôt 157 doit être fourni à chaque dépôt et pour tous les types de Presse, à l’exception des éditeurs effectuant des dépôts en une seule fois et sur un seul site qui pourront le remplacer par le bordereau déclaratif 1289

- L’état de répartition des préparations doit être fourni à chaque dépôt, pour tous les types de Presse

- Le bordereau déclaratif de dépôt 1289 doit être systématiquement envoyé à l’établissement de facturation pour tous les types de Presse dans un délai limité.

LA POSTE

BORDEREAU DÉCLARATIF DE DÉPÔT DE PRESSE 1289 A

Régime Intérieur ou Assimilé (France Métropolitaine, DOM/TOM et Poste aux Armées)

Compostage

Identifiant établissement

Établissement de remise du 1289 A

CLIENT

NOM du CLIENT

Identifiant client

N° téléphone

Courriel

Adresse

Nom du déposant

PUBLICATION — EDITEUR avec options

N° CPPAP

TITRE

ou engagement délivré le Date / / 200

Mention particulière :

DÉPÔT

Nombre d'exemplaires total de la parution :

Numéro de parution : Date / / 200

Type de parution :

Niveau de service : URGENT NON URGENT TARIF ECO

Mode d'affranchissement : MA N° Port payé Dispense de timbrage

POIDS UNITAIRE (g)

Déclaration du client Constaté Poste

1 - PRODUIT PRINCIPAL

NIVEAU DE PRÉPARATION	Options (si applicables)						Déclaration du client			Constaté Poste		
	Sans	Dépôt JRS creux	Dépôt Anti-cipé	Transport CTC	Transport CDIS	Destin JRS creux	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
	☐	☐	☐	☐	☐	☐						
								TOTAL 1			TOTAL 1	

2 - ENVOIS MULTIPLES (voir règle de calcul au verso)

Options (si applicables)						Déclaration du client					Constaté Poste				
Sans	Dépôt JRS creux	Dépôt Anti-cipé	Transport CTC	Transport CDIS	Destin JRS creux	Nb paquets (1)	Nb total exemplaires (2)	Poids moyen d'un paquet en kg (5)	Prix unitaire (10)	TOTAL (11) = (1) * (10)	Nb paquets (1)	Nb total exemplaires (2)	Poids moyen d'un paquet en kg (5)	Prix unitaire (10)	TOTAL (11) = (1) * (10)
☐	☐	☐	☐	☐	☐										
☐	☐	☐	☐	☐	☐										
☐	☐	☐	☐	☐	☐										
☐	☐	☐	☐	☐	☐										
									TOTAL 2					TOTAL 2	

3 - SERVICES ET PRODUITS ASSIMILÉS (Presso Plus, Surtaxes aériennes, Distribution sur liste, Encartage)

LIBELLÉ	Déclaration du client				Constaté Poste			
	POIDS UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	POIDS UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
			TOTAL 3				TOTAL 3	

TOTAL (1) + (2) + (3)

Déclaration du client Constaté Poste

Nom et signature de l'éditeur ou nom et signature du mandataire	Timbre à date de remise du 1289 A Visa de l'agent de contrôle	Responsable des contrôles de l'établissement Nom et signature	Le rapprochement entre le 1289 et le 1289A a donné lieu à :	OUI	NON
			La centralisation des 157		
			La constitution d'une divergence		
			L'ouverture d'une enquête		

L'éditeur susdésigné s'engage à acquitter, à la fin de la période mensuelle d'expédition, le montant des affranchissements indiqués ci-dessus ainsi que tout complément d'affranchissement dont le versement lui serait demandé par suite d'anomalies constatées postérieurement au dépôt des envois.
A condition d'être remis simultanément au dépôt, le bordereau 1289 A tient lieu de bulletin n° 157 pour les expéditions inférieures à 5000 exemplaires déposées en une seule fois.

Poids total :

Feuillet n° 1 (blanc) : destiné au client **avant** le contrôle de La Poste. ***Feuillet n° 2 (jaune)***: destiné au service facturation de la DD ou de la DOTC.
Feuillet n° 3 (blanc) : remis au client **après** le contrôle de La Poste. ***Feuillet n° 4 (bleu)*** : classé et archivé au service chargé du contrôle dans l'établissement.

500 663 829 – 61 8110 – Version 12/2004

QUELQUES PRECONISATIONS POUR FACILITER L'ETABLISSEMENT DU BORDEREAU 1289 A

1 - PRECONISATIONS GENERALES

EDITEUR avec options

- Un bordereau 1289 A est établi par numéro de parution et par édition de poids différent. S'agissant des envois complémentaires et pour des questions pratiques, l'envoi peut être décrit sur plusieurs lignes. Dans ce cas, il est recommandé de faire apparaître la mention «Envois complémentaires» sur le bordereau.
- Toutes les rubriques des onglets PUBLICATION et DÉPÔT sont à servir.
- Dans la rubrique qui lui est réservée, le poids à déclarer est celui de la publication auquel s'ajoutent celui de l'emballage et éventuellement des encarts admis au tarif presse, mais pas celui des produits Presse Plus.

2 - MODALITES DE DECLARATION DES TARIFS DE LA NOUVELLE GRILLE

2.1. PRODUIT PRINCIPAL

A compter de 2005,

- Un niveau de service supplémentaire est créé : PRESSE A TARIF ÉCONOMIQUE distribuée à J+7 (accès possible uniquement après signature d'un nouveau Contrat / Plan Contractuel de Dépôt). L'accès à ce niveau de service nécessite une apposition conforme des «date de dépôt» et «date limite de distribution».
- Les niveaux de préparation désormais disponibles (hors Fac similés ou AIP) sont :
  - TOUTE FRANCE
  - DEPARTEMENT
  - CODE POSTAL
  - DIRECT FACTEUR
- Les envois FAC SIMILE et les titres AIP ne bénéficient pas du système des options et conservent la même structure tarifaire qu'en 2004 :
  - LAT
  - LD
- Un système d'options est accessible aux éditeurs ayant fait la demande lors de l'établissement du Plan Contractuel de Dépôt associé à leur publication.

La grille tarifaire est déclinée par niveau de préparation et par niveau de service. A chaque option est attribué un taux de remise.

Vous trouverez ci-dessous la méthode de calcul utilisée qui permet d'obtenir les prix unitaires à lecture directe.

Exemple d'une publication urgente de 100 g de 22 000 exemplaires
(5 000 en Département à trier non mécanisable, 5 000 en liasse Code Postal, 12 000 en Toute France à trier non mécanisable et en dépôt anticipé)

NIVEAU DE PRÉPARATION	Options						Quantité (1)	Tarif à l'objet (2)	Tarif / kg (3)	Prix au poids (4) = poids * (3)	Taux de réduction option (5)	Prix unitaire (6) = ((4)+(2))*(5)	Prix unitaire arrondi (7)	TOTAL (8) = (1) * (7)
	Sans	Dépôt JRS creux	Dépôt Anti-cipé	Transport CTC	Transport CDIS	Destin JRS creux								
TF Non mécanisable	☐	☐	X	☐	☐	☐	12 000	0,2547	1,1661	0,1166100	0,995	0,3694535	0,3695	4433,44
Dpt Non Méca	X	☐	☐	☐	☐	☐	5 000	0,2008	0,9189	0,0918900	1,000	0,2926900	0,2927	1463,45
Code Postal	X	☐	☐	☐	☐	☐	5 000	0,1690	0,7735	0,0773500	1,000	0,2463500	0,2464	1231,75
													TOTAL	7128,64

Exemples d'arrondis : 0,25056 donne 0,2506
0,18574 donne 0,1857

Déclaration des tris préparatoires (informations obtenues à partir de la gestion informatique) :

- le nombre d'exemplaires en TOUTE FRANCE A Trier (Exemplaires égrénés dans un fichier routé)
- le nombre d'exemplaires en Département A Trier (Liasse constituée à partir de 6 exemplaires pour un côté de CTC ou pour un CTC si le nombre d'exemplaires par côté est insuffisant. Ce nombre peut être ramené à 4 ou à 5 à condition que la liasse pèse au moins 800 grammes. Le poids maximum de cette liasse est de 8 kg ou 6 kg pour les liasses sous film).
- le nombre d'exemplaires en liasse directe code postal (Liasse constituée à partir de 6 exemplaires pour un même code postal. Ce nombre peut être ramené à 4 ou à 5 à condition que la liasse pèse au moins 800 grammes)
- le nombre d'exemplaires en liasse directe facteur (Liasse constituée à partir de 6 exemplaires pour un même facteur. Ce nombre peut être ramené à 4 ou à 5 à condition que la liasse pèse au moins 400 grammes.

Remarque : Si l'éditeur n'est pas en mesure de déclarer la préparation de ses envois, l'ensemble du dépôt est admis au niveau de préparation TOUTE FRANCE.

2.2. ENVOIS MULTIPLES

Cette rubrique s'applique aux exemplaires groupés, adressés à un même destinataire sous un même emballage et pour un même numéro de parution.

Exemple : Publication non urgente de 100 grammes expédiée en 300 exemplaires à 20 destinataires distincts.

Options (si applicables)						Nb de paquets (1)	Nb total d'exemplaires (2)	Poids unitaire exemplaire (kg) (3)	Poids total (kg) (4) = (2)x(3)	Poids unitaire moyen paquet (kg) (5) = (4) : (1)	Tarif à l'objet (6)	Tarif au kilo (7)	Taux de réduction option (8)	Tarif unitaire (9) = ((6) * (7)) * (8)	Taux unitaire arrondi (10)	TOTAL 2 (11)=(1) * (10)
Sans	Dépôt JRS creux	Dépôt Anti-cipé	Transport CTC	Transport CDIS	Destin JRS creux											
☐	☐	☐	X	☐	☐	20	300	0,1	30	1,5	0,1413	0,6452	0,995	1,1035545	1,1036	**22,07**

Exemples d'arrondis : 0,25056 donne 0,2506 et 0,18574 donne 0,1857

2.3. SERVICES ET PRODUITS ASSIMILES

Dans cette rubrique sont déclarés les surtaxes aériennes économiques et prioritaires (DOM, TOM, Poste aux armées), les produits Presse Plus et les services de distribution sur liste et d'encartage.

Le poids d'un produit Presse Plus ne peut dépasser 350 grammes.

Le montant des surtaxes aériennes est calculé sur le poids de la publication y compris le poids des produits "Presse Plus" par tranche de 10g avec l'emballage et éventuellement les encarts.

Comment tirer parti de la nouvelle offre presse ?

3 pistes pour réduire **l'impact de cette hausse tarifaire**

- **3 critères cumulatifs :**

1. Selon le niveau d'urgence de distribution que vous allez choisir: J+1 J+4 ou le J+7 (économique)

2. **Selon les niveaux de préparation (liasses) que votre fichier d'abonné vous permettra de constituer** Les envois qui seront préparés sous la forme de « Liasse directe facteur », munis du « code tournée de facteur » permettent d'obtenir le tarif le plus avantageux.

3. Selon les options de dépôts et de distribution que vous allez pouvoir souscrire.

☞ **votre prestataire informatique et votre routeur doivent être en mesure de configurer votre fichier abonné et d'effectuer le routage de manière à constituer le plus possible de liasses facteurs**

Comment tirer parti de la nouvelle offre presse ?

Les Options de dépôts et de distribution et de livraison

- ***1 Option de dépôt***

1.1/ Option de dépôt anticipé

Remise sur le tarif presse urgente de 0,5 % en 2005, de 1 % en 2006, de 1,5 % en 2007 et de 2 % en 2008

CONDITIONS:

1. au moins 10 000 exemplaires
2. Dépôt de presse urgente (hors quotidiens)
3. au moins trois heures avant l'heure limite de dépôt.
4. l'éditeur doit s'engager à effectuer un dépôt anticipé à chaque expédition.

1.2 /Option de dépôt en jour creux

Remise de 0,5 % en 2005, de 1 % en 2006, de 1, 5 % en 2007 et de 2 % en 2008

CONDITIONS

1. au moins 10 000 exemplaires
2. dépôts de presse non urgente
3. réalisés de façon régulière les lundis et mardis.
4. effectués sur les plates-formes STP (réseau dédié presse en Île de France).

Comment tirer parti de la nouvelle offre presse ?

Profitez des Options de dépôts et de distribution et de livraison

- ***2**/ Option de distribution:*

- *Option de distribution en jour creux*

- remise tarifaire de 0,5 % en 2005, de 1 % en 2006, de 1, 5 % en 2007 et de 2 % en 2008.

1. Pour les publications urgentes (à l'exception des quotidiens)
2. dépôt le lundi sur les sites STP
3. pour une distribution le mardi
4. dépôts réguliers d'au moins 10 000 exemplaires.

Comment tirer parti de la nouvelle offre presse ?

Choisissez entre les Options de dépôts et de distribution et de livraison

- ***3** / Option de livraison:*

- ***3.1** / Option de livraison en Centre de traitement du courrier (CTC) de destination*

- cette option ne peut concerner que des titres déposées dans les centres de traitement du courrier de province.
- remise sur les tarifs de presse de 0,5 % en 2005.

1. Dépôt systématique de la totalité des exemplaires destinés à être diffusés sur la zone géographique couverte par les centres de traitement du courrier de la zone de distribution.
2. seuil d'accès de 250 kg minimum par CTC
3. les dépôts doivent être effectués sur palettes jetables, filmées et cerclées.
4. Ouvert en 2005 aux seuls quotidiens et hebdomadaires urgents.

Comment tirer parti de la nouvelle offre presse ?

Choisissez entre les Options de dépôts et de distribution et de livraison :

- ***3.2*** */ Option de livraison en établissement de distribution*

- Une remise de 1 % en 2005 et 2006, puis de 2 % en 2007 et 2008

1. dépôts réalisés directement dans les bureaux distributeurs.,
2. dépôt systématique dans les établissements distributeur de la totalité du trafic qui leur est destiné.
3. exemplaires regroupés en « *liasses directes facteur* » et livrés en sac ou dans des contenants jetables.
4. Ouverte en 2005 uniquement à la presse quotidienne et hebdomadaire urgente.

En résumé,

➔**Vérifiez toutes vos factures depuis le début 2005, en cas d'erreur il est possible d'obtenir des avoirs.**

➔**Contacter votre routeur et votre prestataire informatique**

➔**Signer en toute connaissance de cause avec la Poste avant le 1er septembre !**

➔**Signalez-nous tout dysfonctionnement**

plus d'information
sur le site de la Poste:
www.presse-poste.com

Contact FNPS:
glambert@fnps.fr
01 44 90 43 60